

**Plus de 80 % du marché français des boissons rafraîchissantes sans alcool (BRSA) s'est engagé jeudi 9 octobre auprès de Stéphane Le Foll , ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, à réduire de 5 % le taux moyen de sucres de l'ensemble des BRSA d'ici 2015, à limiter la diffusion de publicités à destination des plus jeunes et à diminuer l'impact environnemental de leur production à l'horizon 2020.**

Les cinq signataires de cet accord collectif (Refresco Gerber France, Orangina Schweppes France, Coca cola Entreprise, Coca cola France et Pepsico France), représentés par Vincent Delozière, président du Syndicat national des boissons rafraîchissantes (SNBR) confirment ainsi la volonté du secteur de participer à l'amélioration de l'offre alimentaire proposée aux consommateurs français, en s'engageant dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA).

Trois objectifs seront ainsi poursuivis :

- Réduire de 5 % le taux moyen de sucres de l'ensemble des BRSA à l'horizon 2015. Cet objectif doit se traduire à la fois par la baisse de la teneur en sucres des boissons (avec ou sans substitution par des édulcorants), par la mise sur le marché de produits moins sucrés et par l'encouragement de la consommation de boissons sans sucres ajoutés. « *[Le secteur] des boissons rafraîchissantes sans alcool (BRSA), [s'est organisé] dès 2006 afin de revoir la formulation de ses produits et d'en diminuer, de manière significative (7 %), la teneur en sucres. (...) En moins de 10 ans, ces efforts de reformulation se traduiront par une diminution de 12 % des taux de sucres* », précise le SNBR.

- Supprimer les publicités télévisuelles ou Internet dans les émissions où l'audience est constituée à plus de 35 % d'enfants de moins de 12 ans.

- Réduire d'au moins 15 % la consommation d'eau nécessaire à la production d'un litre de boisson (représentant une économie d'environ 600 millions de litres d'eau chaque année), et à porter la quantité moyenne de plastique (PET) recyclé dans les emballages à 25 % pour les boissons rafraichissantes sans alcool. « *Afin de poursuivre l'objectif de*

*75 % de recyclage des emballages fixé par le gouvernement, le secteur des BRSA s'engage également dans une démarche pédagogique d'incitation au tri grâce à des consignes de tri présentes sur l'ensemble des conditionnements*  
», ajoute le SNBR.

Les boissons rafraîchissantes contribuent à hauteur de 6 % à 11 % aux apports en sucres des Français.

Sources : communiqués ministère de l'Agriculture, BRSA.

[Nutrition Infos - lundi 13-10-2014](#)